

Monteux : le parc aquatique Splashworld en redressement judiciaire

Mercredi 24/05/2017 à 08H07

Il est temps que Splashworld ouvre, ce samedi 3 juin. Car la société Les Parcs du Sud, qui exploite le parc d'attractions aquatiques dans la zone de Beaulieu, à Monteux, a besoin de cash. Le hic, c'est qu'elle ne va pas pouvoir en disposer comme elle l'entend...

En effet, la SAS (société par actions simplifiée) vient d'être placée en redressement judiciaire par un jugement du tribunal de commerce d'Avignon du mercredi 17 mai, à la demande de l'administrateur judiciaire Me Bruno Bertholet. Par conséquent, dans le même jugement, elle vient d'être déclarée en cessation de paiement à la date du 30 septembre 2016.

[Monteux : le parc aquatique Splashworld dans le creux de la vague](#)

Si la société, par le biais de son avocat Me Régis Junqua, a décidé de faire appel du jugement, elle perd néanmoins les manettes : le tribunal de commerce a décidé d'étendre les pouvoirs décisionnaires de l'administrateur judiciaire. Celui-ci, déjà, assistait ce débiteur dans tous ses actes de gestion, quand Les Parcs du Sud avait été placée en procédure de sauvegarde, à sa demande, en janvier dernier.

À cette date, Les Parcs du Sud, pourtant, avait justifié la procédure de sauvegarde comme d'un acte d'anticipation", d'une "bonne capacité proactive de gestion". Et ses dirigeants avaient précisé que la SAS n'était pas en cessation de paiement. Aujourd'hui, ils contestent la procédure. "La direction s'oppose fermement à ce jugement tout à fait injustifié", précisait d'ailleurs, hier, soir, Frédéric Bouvard.

[Les échéances du crédit non honorées](#)

Le fait déclencheur du placement en redressement judiciaire ? C'est le non-paiement de deux échéances du crédit-vendeur (3,6 M€ sur vingt ans), que la communauté de communes des Sorgues du Comtat a accordé aux Parcs du Sud quand la société a acquis en mars 2014 le terrain pour construire le parc. Les deux échéances, celles de septembre 2015 et celle de septembre 2016, d'un montant chacune de 183 470 € chacune, n'ont pas été honorées.

Conséquence, l'administrateur judiciaire et le mandataire judiciaire ont lancé conjointement la procédure de cessation de paiement et de redressement judiciaire... Du coup, selon l'acte notarié de ce crédit-vendeur, c'est la totalité du crédit (3,4 M€ exigibles à la date du 30 septembre 2015) que la Trésorerie de Monteux, siège de la communauté de communes, a mis en recouvrement en décembre dernier.

D'autres événements ont émaillé l'existence de la société qui a beaucoup investi pour construire ces attractions et n'a pu engranger, pour l'instant, le chiffre d'affaires que des saisons 2016 (280 000 visiteurs) et 2015, cette dernière n'ayant pas été complète.

[Splashworld plonge dans le grand bain](#)

L'entreprise avait fait état d'une augmentation de capital de 6 M€, passant de 5,8 à 11,8 M€, par l'apport d'un actionnaire, la société turque Polin waterparks, par ailleurs constructeur de la plupart des toboggans du parc aquatique. Dans le même temps, le président a été remplacé : Franck Trecco a laissé son siège à Bilge Pakis, l'un des dirigeants de Polin waterparks.

Cet apport de fonds a permis d'investir pour la construction de nouvelles attractions et aménagements (près de 4 M€), préalables à l'ouverture prochaine du parc. Parallèlement, d'après négociations de ses dettes ont été menées avec les créanciers, notamment les banques et le groupement d'entreprises qui a réalisé le gros oeuvre et divers aménagements du parc, quant à la facture.

Le mandataire judiciaire doit produire au tribunal l'état des créances, de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Christian Gravez

